



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975	1.7.1984	1.7.1984

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Conducteur/conductrice de ponts roulants	6.12.002
2. But de la fonction	
Conduire des ponts roulants équipés de grappins pour alimenter en ordures les fours.	
3. Description de la fonction	
<p>1. Le/la titulaire travaille au sein d'une hiérarchie structurée, il/elle est à même d'effectuer les tâches spécifiques à son milieu de travail. Il/elle dispose pour accomplir son travail d'instructions écrites ou verbales. Il/elle peut, en tout temps, recourir à la hiérarchie.</p> <p>La fonction implique notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la conduite des ponts roulants pour alimenter en ordures les fours; - le déchargement des barges et le stockage des ordures; - le brassage et le mélange des ordures de façon à ce que l'incinération des ordures se fasse dans les meilleures conditions; - l'alimentation des fours, en tenant compte du pouvoir calorifique et de la densité des ordures; - le broyage des matières columineuses; - le pesage des ordures; - le contrôle, l'entretien et le graissage des ponts roulants. <p>2. La participation aux travaux d'entretien ou de maintenance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accomplissement d'autres tâches requises par les supérieurs hiérarchiques. 	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	D	C	D	C	D	Cl. max. 08
Points	15	7	21	11	20	Total 74